

Les catégories des Trophées

Les Epl peuvent concourir dans l'une des 4 catégories suivantes



Ville de demain, Ville intelligente

Toute opération d'aménagement, telle que les opérations de restructuration de quartiers ou de gestion urbaine de proximité, de traitement des friches industrielles, de déploiement de réseaux numériques spécifiques, de mise en place de solutions de mobilité « douces », etc.



Bâtiment durable

Toute opération de construction de logements à basse consommation d'énergie, bénéficiant d'une conception bioclimatique et d'un choix de matériaux respectueux de la santé, ainsi que de la préservation des ressources naturelles.



Attractivité des territoires

Toute action ou opération visant à favoriser la création ou le redéploiement d'activités économiques. Sont notamment concernés les actions de promotion et de valorisation d'un territoire, le développement touristique et des événements d'affaires, la gestion des ports et aéroports, les zones d'activités, l'immobilier d'entreprise, les communications électroniques, les marchés d'intérêt national, etc.



Services au public

Toute action ou opération visant à accompagner et faciliter la vie quotidienne des citoyens. Sont notamment concernés les équipements publics, les déplacements (transport, stationnement, circulation), l'énergie, l'eau, la culture, les services en direction de la petite enfance, les maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes, les actions sociales, les pompes funèbres, etc.

Règlement de participation*

Une Epl peut-elle présenter plusieurs projets ?

Une Epl peut présenter plusieurs opérations dans une ou plusieurs catégories, mais ces opérations doivent impérativement être justifiées par des résultats quantifiables.

*Le règlement complet est à retrouver sur le site lesepl.fr rubrique Trophées des Epl

Quels sont les critères d'évaluation ?

Pour que la candidature soit retenue, le projet présenté doit être terminé ou en phase finale de développement.

Lors de la présélection, le jury est attentif à la prise en compte de l'innovation, du développement durable, à la pertinence économique de l'action ou de l'opération et à la valeur ajoutée de l'Epl au regard du succès de l'action.

Est-il possible de candidater plusieurs années de suite ?

Une Epl peut présenter à nouveau une opération si celle-ci a évolué, ou présenter un nouveau projet.



www.tempora.com



32^e édition



Valorisez l'action de votre entreprise, mettez en lumière vos savoir-faire, affirmez vos valeurs !

Un jury prestigieux pour sélectionner les projets

En 2022, le jury chargé de désigner les gagnants au concours était composé de 5 membres : partenaires de la FedEpl, rédacteurs en chef et lauréat 2021.

> Président :

Marc ABADIE, *Président, CDC Biodiversité*

> Membres :

Rémi CAMBAU, *rédacteur en chef, Cadre de Ville*

Delphine CREUGNY-ALBIGER, *Adjointe du Directeur des Marchés de l'Economie publique, Société générale*

Emmanuelle PARRA-PONCE, *Rédactrice en cheffe, AEF*

Gilbert RIVIERE, *Directeur général, Spl EDDEN (lauréat 2021)*



Contact

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Anne Trecan - a.trecan@lesepl.fr

01 53 32 22 26 - 06 08 60 80 33

Maria Fuentes

m.fuentes@lesepl.fr

01 53 32 22 30 - 06 45 32 64 39

Fédération des élus des Entreprises publiques locales
14 rue de la Tombe Issoire
75014 Paris

Tél : 01 53 32 22 00

contact@lesepl.fr

lesepl.fr



lesepl.fr/trophees-des-epl/

Fier de votre projet ? Relevez le challenge !

Pour qui ?

► L'ensemble des Entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp), quel que soit leur secteur d'activité

Ce concours valorise des opérations significatives de la performance économique, sociale et environnementale.

Il récompense la capacité des Epl à innover et à répondre aux enjeux de leurs territoires en matière de RSE et de développement durable.

Les Trophées des Epl récompensent dans chaque catégorie les projets les plus aboutis selon plusieurs critères de sélection :

- l'innovation,
- la prise en compte du développement durable,
- la pertinence économique de l'action ou de l'opération et sa performance globale,
- la valeur ajoutée de l'Epl au succès de l'action,
- la qualité de la présentation orale du dossier.

Comment ?

► La présentation de l'action ou de l'opération se fait en ligne à partir d'un espace internet dédié au concours :

lesepl.fr/trophees-des-epl/

Cette présentation sera ensuite mise en ligne et consultable par les internautes.

Les documents annexes suivants devront impérativement être adressés par mail à inscriptions@lesepl.fr :

- les bilans et les comptes de résultat des 3 derniers exercices, accompagnés de l'annexe,
- le compte-rendu de la dernière assemblée générale.

Les dossiers incomplets ne seront pas présentés au Jury de présélection.

Pourquoi ?

► Une visibilité médiatique nationale pour votre opération et votre Epl

Avant la présélection : Mise en ligne des présentations des candidats sur le site lesepl.fr

Pour les Epl nommées : Diffusion d'un communiqué de presse assurant la promotion des Epl nommées



Remise des Trophées : Cérémonie organisée le 13 décembre 2023 au Congrès des Epl de Cannes

À l'issue de la remise des Trophées :

- Diffusion d'un communiqué de presse valorisant les Epl lauréates
- Communication sur les réseaux sociaux
- Cérémonie locale de remise du Trophée à la demande de chaque lauréat avec la participation d'un représentant de la Fédération
- Présentation des actions des Epl nommées en ligne sur le site internet lesepl.fr
- Mise à disposition du logo « Trophées des Epl 2023 » pour utilisation dans les documents de communication des lauréats



Mobilisez votre communauté pour soutenir votre projet

Participer aux Trophées des Epl représente une opportunité unique de mobiliser votre réseau (clients, partenaires, utilisateurs) et de le solliciter lors du vote du public.

En effet, durant plusieurs semaines, le public peut consulter les projets des candidats sur lesepl.fr et voter pour le projet de son choix !

Quand ?

► Le calendrier des Trophées des Epl 2023 :



Retour sur l'édition 2022

Parmi la quarantaine d'Entreprises publiques locales candidates, 5 Epl ont retenu l'attention du public et du jury pour leur audace, l'innovation et l'efficacité de leurs projets.

Ville de demain, ville intelligente



NORMANDIE AMÉNAGEMENT

Une plateforme dédiée à la valorisation des terres polluées

► Dans l'optique de réhabiliter le site du Plateau de Colombelles, ancienne friche industrielle, Normandie Aménagement a lancé la création d'une plateforme de valorisation des terres polluées. Elle assure, via des traitements innovants, l'abaissement des teneurs en pollution identifiées dans les terres. Après un tri et/ou un traitement sur la plateforme, ces terres vont être valorisées sur le site même, soit en aménagement paysager soit sous voirie.

SODIPARC

Le Papang, premier téléphérique urbain de l'Océan Indien

COUP DE CŒUR DU JURY

► Le téléphérique urbain Chaudron-Bois-de-Nèfles, situé à La Réunion, apparaît comme une solution innovante capable de répondre à plusieurs enjeux locaux en matière de mobilité :
- Améliorer les liaisons entre le littoral et les hauts
- Favoriser l'intermodalité
- Désengorger les routes asphalées par l'usage excessif de l'automobile
- Proposer un mode de transport alternatif, moins polluant et plus économique
- Désaturer les bus déjà très fréquentés
- Desservir plusieurs pôles générateurs de Saint-Denis

Bâtiment durable



LIGERIS

A Tours, LIGERIS développe un habitat durable et inclusif.

► Reconvertir un immeuble des années 50 (dans le respect du patrimoine de l'époque) avec le meilleur standard énergétique (BBC) pour accueillir un projet mixte de logements meublés étudiants (studios et colocations), de logements inclusifs à destination de jeunes actifs autistes Asperger en équipant les logements avec du mobilier en réemploi permettant d'amorcer le développement d'une filière favorisant l'économie sociale, circulaire et solidaire.

Attractivité des territoires



PMIE ET SEDIA

FAURECIA (FORVIA) Clean Mobility : 1^{er} site industriel certifié BREEAM Excellent de France et 2^{ème} en Europe

► Toute action ou opération visant à favoriser la création ou le redéploiement d'activités économiques. Sont notamment concernés les actions de promotion et de valorisation d'un territoire, le développement touristique et des événements d'affaires, la gestion des ports et aéroports, les zones d'activité, l'immobilier d'entreprise, les communications électroniques, les marchés d'intérêt national, etc.

Services au public



SA3M

La Cité des Arts, nouvel écrin de culture au service des habitants

► Le nouveau bâtiment offre un équipement public performant pour l'enseignement et la diffusion de la danse, de la musique et du théâtre. Il permet de regrouper les activités du Conservatoire, auparavant dispersées et de développer de nouvelles disciplines. Sa capacité d'accueil est passée de 1 400 à 2200 élèves. Le site a permis un projet de renouvellement urbain offrant en plus deux places publiques et un square.